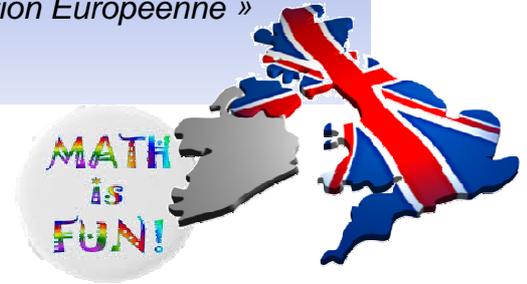


SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS et MATHÉMATIQUES

Obtenir son baccalauréat avec la Mention « *Section Européenne* »

Au Lycée Raphaël Elizé

Discipline **Non Linguistique (DNL)**: Mathématiques



A qui cela s'adresse-t-il?

A des élèves:

- intéressés par l'anglais et les mathématiques.
- curieux, qui aiment participer.
- désireux de développer leur culture générale.

Horaires hebdomadaires

De la seconde à la terminale (option de 2h hebdomadaires)

- **1h de Discipline Non Linguistique (DNL) : les mathématiques en anglais**, dispensée par un professeur de mathématiques habilité.

Objectifs : développer son aisance en anglais à l'aide d'activités sur un support mathématique.

- **1h d'anglais supplémentaire**, dispensée par un professeur d'anglais

Objectifs : enrichir sa pratique linguistique et communicationnelle, et approfondir ses connaissances sur le monde anglophone. Travail de toutes les compétences sous forme de projets.

Recrutement

Le recrutement en seconde se fera sur la base des notes de 3^{ème} par les services de l'inspection Académique.

Sur le dossier d'affectation, en fin de 3^e, il suffit d'indiquer « section européenne » au lycée Polyvalent Raphaël Elizé.

Pour poursuivre la **section européenne sur les années de première et de terminale, il faut poursuivre en voie générale et suivre la spécialité mathématiques** au moins pendant l'année de première.

Baccalauréat mention « section européenne »

Les élèves de section européenne passent les mêmes épreuves que leurs camarades (sujets identiques), mais présentent **en plus un oral** dans la Discipline Non Linguistique (DNL), les mathématiques, au cours duquel ils répondront en anglais à des questions relatives à des problèmes portant sur les thèmes étudiés en classe.

Les élèves ayant obtenu au moins 10/20 en DNL et 12/20 à l'épreuve obligatoire d'anglais du tronc commun obtiendront la mention « section européenne » qui sera **inscrite sur leur diplôme du baccalauréat.**



Autre atout

Les élèves inscrits en **terminale** en section européenne peuvent passer la **certification « Cambridge »** qui atteste de leur niveau de compétence en anglais.

Certification reconnue par de nombreuses écoles Françaises et étrangères.

